



UNE ÉPARGNE RESPONSABLE C'EST UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR

**PER Médicis
Multisupport**



Médicis, l'expert de la retraite individuelle du Groupe Malakoff Humanis

Préparer sa retraite en restant fidèle à ses valeurs, c'est possible avec Médicis.

En tant qu'entrepreneur, indépendant ou chef d'entreprise, vous savez qu'il est nécessaire d'anticiper en vous constituant un complément de revenus, dont vous pourrez disposer lors de votre départ à la retraite.

Pour votre avenir comme celui de tous, **il est aujourd'hui possible de faire le choix d'une épargne RESPONSABLE**, c'est-à-dire être attentif aux critères d'éco-responsabilité et de solidarité de votre placement.

Médicis vous accompagne dans ce projet avec un Plan d'Épargne Retraite individuel (PER) innovant et conçu en accord avec ses valeurs mutualistes, tant en termes de **risque financier maîtrisé** que d'**impact positif sur la société et l'environnement**.

Avec le PER Médicis Multisupport, construisez-vous dès aujourd'hui une épargne retraite engagée pour demain.

Sommaire

Cliquez sur le titre pour accéder directement à la page

Donnez du sens à votre épargne

Un placement pour votre avenir
Investir responsable

Choisir votre épargne retraite

Les atouts du PER Médicis Multisupport
Votre contrat en détail

- Versements
- Déduction d'impôts
- Frais
- Gestion financière
- Déblocages anticipés
- Garantie plancher
- Options de sortie

Médicis à vos côtés

Qui sommes-nous ?
Les services Médicis

Contacts

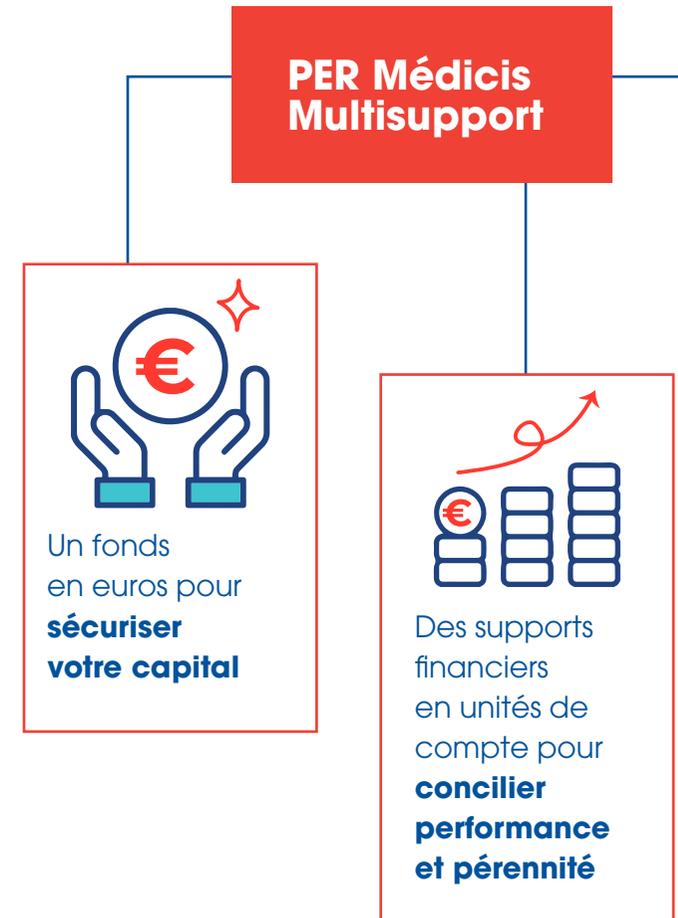


Un placement pour votre avenir... et celui de tous

Vous constituer une épargne retraite avec le PER Médicis Multisupport, c'est préparer votre avenir en choisissant une solution d'investissement doublement bénéfique à long terme :

- **créatrice de valeur pour votre épargne**
- **et utile à l'intérêt commun.**

Vous pouvez en effet placer une partie de votre épargne sur **une gamme de placements financiers responsables**, rigoureusement sélectionnés et gérés par Sienna Gestion, société d'investissement issue du partenariat entre Malakoff Humanis et Sienna Investment Managers.



Investir responsable

Pionnière de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), Sienna Gestion vous permet d'investir dans des valeurs tenant compte, en plus des critères financiers, de critères extra-financiers ou ESG : Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Vous participez ainsi au financement d'entreprises et d'entités publiques qui se soucient de l'impact de leurs activités et le prouvent par des engagements concrets.

Par exemple :



Environnement

Réduction des émissions de gaz à effet de serre, recyclage des déchets, respect de la biodiversité...



Social

Qualité du dialogue social avec employés et fournisseurs, politiques d'égalité des chances, formation des salariés...



Gouvernance

Lutte contre la corruption, codes de déontologie et de bonne conduite, transparence de la rémunération des dirigeants...



UN CHOIX NOVATEUR

Votre contrat vous permet d'accéder au **1^{er} fonds à impact social**.

Sienna Obligations Impact Social ISR finance des projets axés sur 3 thématiques :

- égalité hommes/femmes,
- inclusion des personnes en situation de handicap,
- emploi des seniors.

Investir responsable

La stratégie d'investissement responsable de Sienna Gestion est reconnue par les acteurs spécialisés, qui confèrent à plusieurs de ses fonds des **labellisations officielles** :



Créé en 2016 par le Ministère de l'Économie et des Finances, il est attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants et constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une **économie plus durable**.

www.lelabelisr.fr



Créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public, il repose sur des **critères de solidarité et de transparence**.

www.finance-fair.org



Créé par le Ministère de la Transition écologique, il garantit la **qualité « verte » des fonds** et se focalise sur le critère environnemental. Sa particularité est d'exclure les fonds investis dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des énergies fossiles ainsi que dans d'autres activités considérées comme polluantes.

www.ecologie.gouv.fr





**CHOISIR VOTRE
ÉPARGNE RETRAITE**

Les atouts du PER Médicis Multisupport

D'un simple coup d'oeil, visualisez les points forts du contrat.
Si vous souhaitez en savoir plus, il vous suffit de cliquer sur les liens.

DISPONIBLE **en cas de pépin**

Vous pouvez dans certaines situations débloquer votre épargne de manière anticipée.

[En savoir +](#)

ACCESSIBLE

Commencez à épargner dès 500 €, puis à partir de 50 €/mois.

[En savoir +](#)

COMPÉTITIF

Découvrez les frais de votre contrat.

[En savoir +](#)

SÉCURISÉ **pour vos bénéficiaires**

La garantie plancher (en option) protège votre capital.

[En savoir +](#)

PER Médicis **Multisupport**

SOUPLE **à votre départ à la retraite**

Récupérez votre épargne sous forme de capital, de rente ou les deux !

[En savoir +](#)

DÉDUCTIBLE FISCALEMENT

Vous pouvez déduire vos versements de votre revenu imposable.

[En savoir +](#)

INVESTI **comme vous le souhaitez**

Gérez librement votre épargne ou confiez sa gestion à Médicis.

[En savoir +](#)

Votre contrat en détail

Épargnez à votre rythme

- Votre versement à l'ouverture : 500 € minimum
- Vos versements suivants :
 - programmés : à partir de 50 €/mois (périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle)
 - ponctuels : dès 500 €/versement.

> BON À SAVOIR

Vous pouvez ouvrir un PER Médicis Multisupport

- pour votre conjoint,
- pour vos enfants, même mineurs (à partir de 12 ans) : ils pourront débloquer leur épargne pour l'acquisition de leur résidence principale dès 18 ans, ou la conserver sur le très long terme jusqu'à leur départ à la retraite.

Allégez vos impôts

Vous pouvez

- **déduire vos versements de votre revenu imposable⁽¹⁾**
- ou **choisir de reporter cet avantage fiscal** lors de votre départ à la retraite.

⁽¹⁾ En 2023 : jusqu'à 81 384 € en tant que travailleur non salarié.



Votre contrat en détail

Profitez de frais compétitifs

- Frais sur versements : 2,90 %
- Frais de gestion sur encours : 0,90 % sur unités de compte et 0,90 % sur fonds en euros
- Frais d'arbitrage en gestion libre : les 5 premiers gratuits, puis 0,50 % (30 € mini et 150 € max par compartiment)
- En cas de transfert entrant : pas de frais sur versement

À la restitution :

- Frais d'arrérages : 1,5 % (sur rente)
- Frais de gestion sur encours : 0,90 % sur fonds en euros

Frais de transfert sortant :

- 1 % de la valeur de transfert dans les 5 premières années,
- Gratuit à compter de la 6^e année.

REGROUPEZ VOS CONTRATS SANS FRAIS

Pour avoir une vision unique de l'ensemble de votre épargne retraite, vous pouvez transférer les fonds déjà épargnés sur d'autres contrats retraite (Madelin, PERP, PERCO...) vers le PER Médicis Multisupport (aucun frais appliqué par Médicis).

Votre contrat en détail

Choisissez comment gérer votre placement

En gestion pilotée

Vous confiez à Médicis l'investissement de votre épargne, de manière automatique et programmée, sur différents supports financiers en fonction de votre profil de risque « Prudent », « Équilibre » ou « Dynamique ».

> BON À SAVOIR

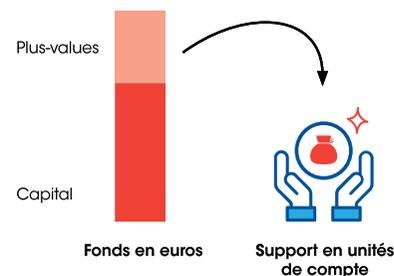
Plus l'âge de votre départ à la retraite approche, plus votre épargne est investie sur des fonds sécurisés.

En gestion libre

Vous choisissez vous-même vos investissements⁽¹⁾ et disposez de 2 options pour gérer vos plus-values :

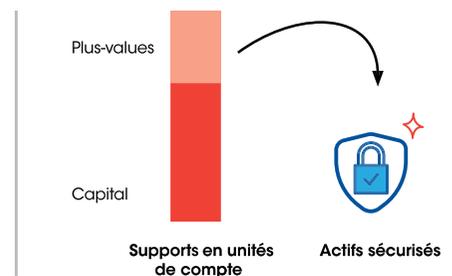
Option "Dynamisation des plus-values" :

les plus-values du fonds en euros sont investies sur 1 ou 2 supports en unités de compte.



Option "Sécurisation des plus-values" :

les plus-values des supports en unités de compte sélectionnés sont sécurisées sur des fonds à moindre risque.



⁽¹⁾ 25 % maximum sur le fonds en euros.
5 % minimum par support en unités de compte.

Votre contrat en détail

En cas d'imprévu avant votre départ à la retraite...

Vous avez besoin de votre épargne plus tôt que prévu ?

Vous pouvez bénéficier de tout ou partie de votre épargne de manière anticipée, dans les situations suivantes :

- Acquisition de votre **résidence principale**
- **Accident de la vie** :
 - Décès du conjoint
 - Invalidité (titulaire, enfants ou conjoint)
 - Surendettement
 - Expiration de vos droits à l'assurance chômage
- **Cessation de votre activité** non salariée à la suite d'une liquidation judiciaire.

Vous souhaitez protéger vos bénéficiaires ?

La **Garantie plancher**⁽¹⁾ sécurise votre capital en cas de moins-value⁽²⁾, si vous décédez avant 70 ans : le capital versé à vos bénéficiaires sera **au minimum égal à la somme de vos versements** nets investis.

> **BON À SAVOIR**

La cotisation de votre Garantie plancher ne sera prélevée qu'en cas de moins-value.

⁽¹⁾ Option payante (à partir de 18 ans).

⁽²⁾ Moins-value limitée à 75 000 €, pour un ou plusieurs PER Médicis souscrit(s) auprès de l'APPER (Association pour la Promotion du PER).

Votre contrat en détail

3 possibilités à la retraite

Le moment venu, vous êtes libre de choisir comment percevoir votre épargne retraite :

En rente viagère mensuelle

- **Rente classique avec ou sans réversion**
60, 100 ou 150 % du montant de la rente versé au bénéficiaire en cas de décès.
- **Rente à annuités garanties sans réversion :**
cette option vous assure de percevoir une rente pendant un nombre d'années fixe.
En cas de décès avant la fin des annuités garanties, les annuités restantes seront versées à votre bénéficiaire.
- **Rente à majoration immédiate avec ou sans réversion :** majoration de la rente au moment de votre départ à la retraite, suivie d'une minoration par la suite.
- **Rente à majoration différée avec ou sans réversion :** minoration de la rente au moment de votre départ à la retraite, suivie d'une majoration par la suite.

En capital

- Versé en **une seule fois**
- ou **fractionné**,
de 2 à 6 parts égales/an

Ou un mixte des deux

- **50 %** en capital
+ 50 % en rente viagère mensuelle
- ou **20 %** en capital
+ 80 % rente viagère mensuelle



**MÉDICIS
À VOS CÔTÉS**

Médicis, l'expert de la retraite individuelle du groupe Malakoff Humanis

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Médicis a rejoint le groupe Malakoff Humanis.

Les activités et les expertises de Médicis et de Malakoff Humanis présentent de fortes complémentarités au service des indépendants et entrepreneurs.

Malakoff Humanis, leader français de la protection sociale

Innover sans cesse au service de l'humain et en faire toujours plus pour **protéger et accompagner ses clients entreprises, salariés et retraités**, c'est l'ambition du groupe Malakoff Humanis, référent historique sur le marché de la protection sociale et acteur du monde de l'épargne.

Médicis, un acteur reconnu de l'épargne retraite

Accompagner les indépendants et entrepreneurs dans le choix de leur retraite supplémentaire en mettant à leur disposition son expertise, son conseil et son service client, c'est la mission de Médicis.

Pour vous accompagner, nous en ferons toujours +

+ De qualité de service

Médicis a été **“Élu Service Client de l'Année”** dans la catégorie Assurance pendant 3 années consécutives pour la disponibilité, la réactivité et l'expertise de ses conseillers retraite : par téléphone et e-mail, sur les réseaux sociaux et son site Internet.

**91 % des adhérents
sont satisfaits de Médicis***

+ De communication

- 24h/24 et 7j/7, **vosre Espace Adhérents** vous permet de visualiser vos contrats, consulter votre Espace documentaire, modifier vos informations, réaliser vos démarches et contacter le Service Adhérents.
- Chaque mois, **Médicis vous informe** sur l'actualité des indépendants et entrepreneurs : par e-newsletter, sur le site www.mutuelle-medicis.com, sur Facebook, LinkedIn et Instagram.



+ D'écoute



Avec l'observatoire Amarak, Médicis propose :

- Une **plateforme d'écoute téléphonique** pour aider les dirigeants qui traversent un moment difficile, à prendre du recul pour préserver leur santé.
- Des **webinaires** qui sensibilisent les chefs d'entreprises aux risques de détresse et d'épuisement professionnels.

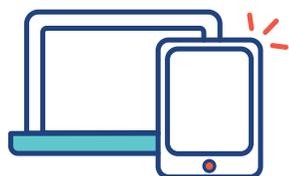
+ D'avantages

Réservé aux adhérents Médicis, le **Club Avantages** vous propose des réductions ou offres exclusives sur des produits et services pour votre usage professionnel ou personnel : location de voiture ou d'utilitaire, multimédia, électroménager, services à domicile, voyages...

**96 % des adhérents
ont une image positive de Médicis***

* Baromètre de la satisfaction des adhérents - Init pour Médicis - avril 2023.

Pour en savoir plus...



Consultez notre site
www.mutuelle-medicis.com

Retrouvez Médicis sur



Mutuelle Medicis



Médicis, l'expert de la retraite individuelle du Groupe Malakoff Humanis

Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services

12-14 rue Médéric - CS 82345 - 75830 Paris cedex 17 • www.mutuelle-medicis.com

Mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire soumise aux dispositions du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 315 062 687.

APPER (Association pour la Promotion du PER), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 : 12-14 rue Médéric - CS 35830 - 75830 Paris cedex 17.

Communication à caractère publicitaire